

Syndicat Mixte pour l'Aménagement de Haute Morge

Siège social :
Mairie - 63260 AUBIAT

Le mardi 28 mai 2019

CIRCULAIRE N°10 - 2019

Chèr(e) adhérent(e),

La commission de l'eau du SMAHM s'est réunie ce jour afin de **définir** l'organisation à venir.

A la lumière des prévisions météo, des besoins d'irrigation et des disponibilités de la rivière, il n'est plus possible de poursuivre d'irriguer sans effectuer de **laches conséquentes depuis le barrage.**

En conséquence, il est décidé :

1) **jusqu'à samedi 01/06** : poursuite du tour d'eau actuel

	S	D	L	M	Me	J	V	S	D
	25/5	26/5	27/5	28/5	29/5	30/5	31/5	1/6	2/6
pompages									
PUY ST JEAN secteur 1 (Glenat - Thuret)	8h	x	8h						8h
PUY ST JEAN secteur 2 (aubiat-aigueperse-chazelle) + VILLEMORGE			8h	x	8h				8h
PUY ST JEAN secteur 3 (bussiere - bas montpensier-stmyon-beauregard)					8h	x	8h		8h
PUY ST JEAN secteur 4 (surp montpensier - artonne)	8h						8h	x	8h
MOULIN secteur 1 (sardon)	x	20 h							8h
MOULIN secteur 2 (nord)		20h	x	20 h					8h
MOULIN secteur 3 (cheix - moutade)				20h	x	20 h			8h
BRAYAUDS par Pontmort						20h	x	20 h	8h
BRAYAUDS par réserve	8h	x	8h						8h
irrigants aval Pontmort	70 m3/h à tour d'eau								8h

NB : démarrage et fin de tour d'eau (horaire impératif)

Les secteurs de chaque tour d'eau ont été décidés par les représentants de la commission de l'eau de chaque ASA. Tout contrevenant s'expose aux pénalités prévues aux règlements intérieurs.

2) **à partir de dimanche 02 juin à 8h00** : irrigation libre dans le quota

Le quota d'eau par ha souscrit est fixé à **500 m3/ha souscrit** (soit 50 mm/ha)

Tous les adhérents doivent retourner leur relevé de début de laches ci-joint **avant lundi 03 juin 10h00** par mel ou par fax ^(*)

^(*) si pas de relevé dans les temps, prise en compte de l'index au 01/04

Des contrôles aléatoires sur le terrain seront réalisés par les responsables de secteurs pour vérifier la cohérence des déclarations

Je vous prie d'agréer, chèr(e) adhérent(e), l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président
Michel COHADE